



## COMMUNE D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

### AVIS D'ENQUETE

### PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 17 avril 2018 (LATC), la Municipalité d'Oulens-sous-Echallens prolonge l'enquête publique qui a eu lieu du 24 janvier au 2 mars 2020 jusqu'au 6 avril 2020. L'enquête concerne :

**- le redimensionnement des zones à bâtir du Plan d'affectation communal et son règlement.**

Elle met également en consultation, durant le même délai :

**- le Rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et**

**- le Rapport d'examen préalable du SDT et les préavis des services cantonaux.**

Le dossier, établi par Courdesse & Associés - Ingénieurs et Géomètres SA à Echallens, peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau ou sur demande à la Municipalité. Ce dossier est également en ligne sur le site internet communal ([www.oulens.ch](http://www.oulens.ch)).

Les remarques ou les oppositions éventuelles seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité d'Oulens-sous-Echallens jusqu'au 6 avril 2020 au plus tard.

La Municipalité